

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'hôtel de ville de Saint-Jude le 19 décembre 2023, le Conseil a adopté le règlement 548-2023 décrétant un mode de tarification pour la répartition des dépenses relatives aux travaux d'entretien dans la branche 5 de la rivière Amyot.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 20 décembre 2023.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, 940 rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité à [www.saint-jude.ca](http://www.saint-jude.ca).

Donné à Saint-Jude, ce 20 décembre 2023.



Julie Clément  
Directrice-générale et greffière-trésorière